



Association française de droit de la sécurité
et de la défense (AFDSD)

2^{ème} colloque annuel

Mulhouse – 25-26 septembre 2014

L'activité privée de sécurité des navires : une loi dans la tempête ? Réalités juridiques comparées

La mise en place d'une loi spécifique à la sécurité privée des navires pour une activité estimée de 500 personnes pose un certain nombre de questions. Tout d'abord celle de sa nécessité face à un corpus juridique déjà dense dans le domaine des activités privées de sécurité, ensuite celle de son application pratique dans un environnement mêlant droit interne, droit international, droit maritime et potentiellement droit(s) de la guerre.

Que montre la réalité juridique et économique d'activités similaires dans des Etats tels que la France, l'Angleterre, les Etats-Unis ou l'Espagne ? Quels retours d'expérience sont disponibles à l'analyse juridique ? La situation en droit des activités privées de sécurité des navires y sera analysée et comparée pour tenter d'identifier de grands modèles juridiques.

Il est nécessaire d'abord d'analyser le contexte de la piraterie et la réponse qui lui est apportée par les Etats et les organisations internationales au niveau du droit international (I), avant d'apprécier les réponses du marché, qui s'expriment au travers du droit interne des pavillons concernés (II). En effet, face à la difficulté à maintenir dans la durée une intervention des forces régaliennes efficace, le marché doit intervenir.

I. Efficacité de l'intervention des forces régaliennes

A. Contexte et enjeux de la piraterie moderne

B. Problématiques et réponses du droit international

II. L'intervention du marché

A. Les réponses des droits internes

B. Enjeux et évolutions possibles

Nicolas LE SAUX

Docteur en droit, Université de Nice-Sophia Antipolis
CERDACCFF - EA 7267 Centre d'études et de recherches
en droit administratif, constitutionnel, fiscal et financier